

**La souveraineté
comme outil de développement économique, social et culturel
du Montréal métropolitain**

**Réflexions
du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN
présentées dans le cadre de la consultation régionale
des États généraux sur la souveraineté**

20 octobre 2012

Organisation affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN (CCMM–CSN) regroupe plus de 94 000 travailleuses et travailleurs, tant dans les secteurs public et parapublic que dans le secteur privé, répartis au sein de plus de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval, du Nunavik et de la Baie James dans le Grand Nord.

Le conseil central compte dans ses rangs des femmes et des hommes qui travaillent dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, dans les institutions scolaires, les manufactures, les usines, les commerces, les bureaux, les médias, les organismes gouvernementaux ainsi que dans le secteur de la construction.

Le CCMM–CSN a pour mandats, entre autres, de faire connaître et reconnaître les revendications des membres de ses syndicats affiliés, mais aussi celui de les représenter sur des questions qui les touchent comme citoyennes et citoyens. Luttant pour une société plus solidaire, plus démocratique, plus juste, plus égalitaire, le CCMM–CSN est préoccupé par les questions liées au développement économique, social et culturel de la société québécoise en général et de la région qu'il représente en particulier.

Nous avons choisi, pour répondre à la question des blocages fédéraux qui empêchent le Québec de s'épanouir, de faire les propositions positives que le Québec pourrait mettre en avant en ayant les pleins pouvoirs d'un État souverain.

Le conseil central réclame la souveraineté du Québec, donc le rapatriement de tous les pouvoirs propres à un État moderne. Il est convaincu que la souveraineté ne sera atteignable que par un processus réellement démocratique, seul capable de lui permettre d'assumer pleinement son rôle d'État des Québécoises et des Québécois.

Nous nous basons ici sur sept des grandes valeurs de la société québécoise pour déterminer les avantages de la souveraineté. Or, ces grandes valeurs sont actuellement en friction avec le gouvernement canadien, et cela est particulièrement visible dans le paysage montréalais. Voici ces sept valeurs qui serviront en même temps de titre de sections :

La justice

Le français comme langue commune

La laïcité

L'égalité hommes-femmes

L'intégration plutôt que le multiculturalisme

L'exception culturelle

La solidarité

Toutes ces valeurs sont battues en brèche par le gouvernement fédéral actuel et elles sont particulièrement affectées dans la région montréalaise.

La justice

Puisque le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN lutte contre toutes les discriminations, nous estimons que le traitement actuel des autochtones est une véritable honte. Il y a des autochtones sur notre territoire qui sont en situation de détresse.

Que ce soit dans le Grand Nord ou en situation urbaine, leurs droits ne sont pas respectés, car dans l'état actuel des choses, les autochtones sont soumis à la *Loi des indiens*, qui fait d'eux des mineurs aux yeux de l'État sous la tutelle duquel elles et ils se trouvent. Un État québécois souverain pourrait traiter les nations autochtones comme des partenaires égaux avec qui nous devons partager le territoire.

De même la situation des travailleuses et travailleurs migrants temporaires est très préoccupante. Pour ces travailleuses et travailleurs, les programmes sont fédéraux. Bien que les lois soient provinciales, un meilleur arrimage entre les programmes et des lois protectrices permettrait au Québec de s'assurer que les normes du travail s'appliquent. De plus, nous pourrions renverser les lois très répressives qui touchent les réfugiés et les sans-papiers.

Un Québec souverain pourrait s'assurer que ces personnes reçoivent l'appui dont elles ont besoin pour s'intégrer à la société québécoise et pour y bénéficier de tous les services de base auxquels ont droit tous les êtres humains, qu'ils soient citoyens ou pas. Par exemple, c'est le Québec qui pourrait s'assurer que les personnes réfugiées, dont certaines errent dans les rues de Montréal, aient accès aux soins de santé, ce qui est actuellement partiellement couvert par le programme fédéral de santé intérimaire. Cela pourrait se faire de manière intégrée avec l'ensemble des services de santé offerts à la population.

Du point de vue démocratique, un État québécois devrait instaurer un programme de contestation judiciaire qui permet aux citoyens de tester les lois du pays quant au respect de sa propre constitution. La disparition de ce programme au Canada ne doit pas nous servir d'exemple au Québec, au contraire. Rappelons que c'est en partie grâce à ce programme que la cause des gais et lesbiennes, dont on sait qu'ils forment

une communauté importante à Montréal, a pu progresser et enfin déboucher sur le droit égal au mariage et à la pleine protection des conjoints dans cette institution.

Le français comme langue commune

Le français est la langue officielle et commune de l'État québécois. Les travailleuses et travailleurs ont le droit de travailler en français, dont l'utilisation dans tous les milieux de travail et autres sphères de la vie est nécessaire pour assurer la survie de la culture francophone et affirmer notre droit à la différence en Amérique du Nord.

Pour les nouvelles et les nouveaux arrivants, ça n'est toujours pas une évidence qu'on peut bien vivre au Québec en s'intégrant à la majorité francophone, qu'il est avantageux d'y recevoir une éducation en français et qu'il est possible d'y travailler en français. En effet, l'image que reçoit l'immigrant à travers les ambassades est celle du Canada, un pays bilingue où l'anglais domine. En détenant les pleines ressources, nous pourrions améliorer la francisation des immigrants.

La concentration de l'immigration et des entreprises à prédominance de langue anglaise est telle que la métropole n'a pas les moyens de sa prétention d'être la deuxième ville francophone du monde. La souveraineté du Québec permettrait d'assurer à Montréal la prédominance du français dans le monde du travail, des services, de la culture, etc.

La laïcité

Le conseil central mène la lutte contre toutes les discriminations y compris celle fondée sur l'orientation religieuse. Dans une ville comme Montréal, chacun a le droit d'avoir ses croyances et d'exercer son culte. Toutefois, la laïcité est une valeur fondamentale au Québec et l'État doit y être tout à fait neutre. On sait comme le gouvernement fédéral favorise la place de la religion dans l'espace public et est sensible aux lobbys religieux de droite.

L'harmonie sociale dans une grande ville cosmopolite comme Montréal est au prix d'un état essentiellement laïque sans aucune ingérence religieuse.

L'égalité hommes-femmes

Le conseil central revendique une société véritablement égalitaire. Il affirme l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre le sexisme, l'homophobie, le racisme et toutes les formes de harcèlement. Or, depuis que le gouvernement conservateur est majoritaire, les comités de condition féminine ont été sabrés par le gouvernement. Le gouvernement d'un Québec souverain assurerait des ressources adéquates pour les femmes : maisons refuges pour femmes violentées, assistance aux femmes itinérantes, ressources accrues pour les comités de condition féminine, etc.

Le Québec est célèbre pour son réseau de service de garde et cela assure une égalité des femmes face au marché du travail. Non seulement nous devrions affirmer notre différence sur cet enjeu, mais profiter de ressources fiscales accrues pour le renforcer, car c'est une richesse collective de premier plan.

L'intégration plutôt que le multiculturalisme

La vision multiculturelle à la Trudeau qui prédomine dans le reste du Canada ne fait que favoriser une concurrence entre les différentes communautés plutôt que de favoriser l'harmonie et la coopération comme le préfère le modèle québécois de l'intégration.

Un État québécois qui prétend à la souveraineté exercera les pouvoirs qui permettent de mieux intégrer les immigrants sur le marché du travail, première porte d'intégration à la société. Et l'on sait que c'est principalement à Montréal que les immigrants arrivent.

Dans le cas des immigrants acceptés par Québec, il arrive que les ambassades étrangères et même les ambassades canadiennes fassent traîner les affaires entre la

sélection et l'admission sur le territoire. Un Québec détenant les pleins pouvoirs pourrait négocier directement avec les ambassades.

L'exception culturelle

Le conseil central affirme le droit à la culture et à la création, car celles-ci sont des dimensions essentielles de la vie collective, au même titre que les aspects sociaux et économiques. Le conseil central revendique pour toutes et tous l'accessibilité à la vie culturelle qui est au cœur de notre société. La culture se manifeste dans sa diversité et son originalité sous différentes formes sociales et artistiques. Les espaces culturels de création, de production et de diffusion doivent permettre aux créateurs, aux artisans et à l'ensemble de la population de s'y accomplir.

À Montréal, la présence de Radio-Canada est très importante. Cependant, la société d'État souffre d'un amaigrissement forcé, qui l'empêche de bien remplir son mandat de représenter la société. Un État québécois souverain permettra de renforcer le rôle emblématique de la télé et de la radio publiques.

Montréal est unique comme pôle d'attraction culturel en Amérique, grâce à son caractère français. Le rôle de l'État québécois souverain sera de renforcer cet atout majeur.

La solidarité

Le Conseil central prône un syndicalisme à l'écoute de ses membres, sensible à la détresse humaine et promoteur de la solidarité face aux inégalités. Il s'engage dans la promotion de l'égalité, mais aussi de la solidarité et de la diversité sous tous ses aspects. C'est pourquoi le traitement différent des travailleuses et travailleurs selon qu'ils soient couverts par le Code du travail fédéral ou provincial est un obstacle à cette égalité.

Le Code canadien du travail fait en sorte que les mesures de reclassement pour les

employé-es qui perdent leur travail ne sont pas applicables. La loi contre les briseurs de grève ne peut pas être appliquée aux travailleuses et travailleurs régis par le Code canadien du travail.

Ce sont là deux écueils des lois du travail qu'un Québec souverain pourrait facilement faire disparaître.

Nous militons en faveur du logement social et du maintien d'un service public fort, dispensateur de services essentiels.

Dans le cas du logement social, la fin des ententes fédérales sur les garanties hypothécaires des coopératives d'habitation illustre l'importance pour le Québec de pouvoir régler ces questions selon ses priorités et celles de la région montréalaise, particulièrement affectée par un manque de logements locatifs abordables.

Autres aspects pouvant favoriser une région comme Montréal

Le conseil central défend le droit à la ville et à la participation citoyenne, car le territoire où il intervient déborde d'une vie économique, culturelle et ethnique, riche et variée. Il favorise donc un rapprochement entre les différents intérêts afin de les faire converger vers le bien commun.

Détenir les pleins pouvoirs nous permettrait de favoriser le développement de la métropole du Québec vers une économie plus verte : on pense ici au transport en commun, qui pourrait bénéficier d'un appui plus complet du gouvernement québécois sans devoir attendre les subsides fédéraux.

Ne serait-ce que pour l'aménagement portuaire, Montréal serait favorisée par une vision plus proprement québécoise de notre commerce maritime.

Nous croyons aussi que l'ensemble de la fiscalité québécoise doit être réformée, particulièrement en ce qui concerne la fiscalité municipale et régionale. Cette réforme doit permettre à la métropole du Québec d'assumer ses responsabilités spécifiques.

Dans le cas du développement de l'emploi dans la région montréalaise, les CDEC sont des partenaires incontournables de la concertation sur les enjeux territoriaux. La souveraineté du Québec et la décentralisation vers Montréal permettrait à ces instances multisectorielles de pleinement jouer leur rôle de pôle mobilisant dans les arrondissements de Montréal et assurerait l'amélioration de la qualité de vie de la population et des quartiers.

Le Québec doit pouvoir déterminer lui-même ses orientations et ses priorités sans être à la merci d'un revirement occasionnel du gouvernement fédéral à cet égard.

La maîtrise complète du territoire québécois par la souveraineté éviterait le morcellement actuel du territoire montréalais entre zones fédérales et provinciales de juridictions et assurerait un développement plus harmonieux où il serait plus facile de déterminer dans une vision d'ensemble les zones industrielles à préserver de même que les quartiers de type TOD à développer.

Pour permettre aux citoyennes et aux citoyens de prendre en charge leur avenir, la décentralisation réelle de l'État est nécessaire. Le Québec souverain doit aussi se doter de mesures et de réglementations appropriées pour favoriser un véritable accès des citoyennes et des citoyens à l'action politique autant régionale que nationale.

Conclusion

Nous estimons que de nombreux obstacles au plein épanouissement de Montréal et de la région seraient levés si le Québec détenait les pleins pouvoirs, à la condition bien sûr que l'État ainsi créé repose sur les valeurs essentielles que nous défendons, dont nous en avons ici brièvement illustré sept parmi les plus importantes : la justice, le français comme langue commune, la laïcité, l'égalité hommes-femmes, l'intégration plutôt que le multiculturalisme, l'exception culturelle et la solidarité.